

Ordonnances Macron : ce qui change en droit du travail

-Référence: **DTRS-23**

-Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Clarifier le contenu des ordonnances Macron et leur impact sur les différents volets RH : négociation collective, IRP, contrat de travail et sa rupture et les autres mesures : télétravail
- Identifier les opportunités et points de vigilance de ces ordonnances et de leur mise en œuvre
- Mettre en œuvre les nouvelles pratiques

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Dirigeant, DRH, RRH, tout collaborateur RH qui souhaite actualiser ses connaissances.

Programme

- **La négociation collective et la nouvelle hiérarchie des normes**
 - Articulation accords de branche / accords d'entreprise.
 - Articulation accord d'entreprise / contrat de travail.
 - Modalités de conclusion et de validité des accords : referendum ; accords majoritaires ; rôle des délégués syndicaux.
 - Conditions de validité et de dénonciation des accords.
- **CSE : création d'une instance de dialogue social unique et du Conseil**
 - Economique Conditions de fusion des IRP.
 - Moyens d'expertise et budget de fonctionnement.
 - Impacts sur les heures de délégation, le nombre d'élus.
 - Différences de fonctionnement entre l'ancien modèle d'IRP et le CSE.
 - Missions santé, sécurité et conditions de travail.
 - Parcours professionnel des IRP : encadrement renforcé.
- **Les contrats de travail et leur rupture : nouvelles dispositions**
 - Création du CDI de chantier.

Programme

- Assouplissement des règles de motivation du licenciement.
 - Encadrement des indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse.
 - Délais de contestation.
 - Rupture conventionnelle collective.
 - Licenciement économique : adaptation à la taille de l'entreprise ; périmètre d'appréciation du motif économique ; évolution des mesures de reclassement ; plans de départ volontaire.
- **Autres mesures**
 - Handicap et inaptitude.
 - Télétravail.
 - Égalité professionnelle.
 - Compte prévisionnel de prévention.
 - Prêt de main d'œuvre.
 - Travail de nuit.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc